Procès-verbal d'un fait divers survenu à Joyeuse (Ardèche) le 14 aout 1816, rédigé par Hippolyte Pavin , maire.

Du quatorze août mille huit cent seize , le maire de Joyeuse ayant été informé par la compagnie d'élite de cette ville qu'on faisait la farandole dans la rue du Four en criant , à la Marie-Louise, Marie-Louise Jaussouin habitante de ladite ville, rue du Four que la farandole rencontra prés de sa maison, prit sans doute leur propos pour son compte, et en se tournant leur montra son derrière, que non contente de cette indécence , elle fit aux militaires des grimaces en leur hurlant après .Pour s'assurer de la vérité des faits le maire appela Marie Duchamp, fille d'Augustin Duchamp, qui confirma la sincérité de la plainte de ces militaires . D'après cette assurance et l'opinion plus qu'erronée et publiquement reconnue de ladite Jaussouin , qui semble avoir pris pour modèle , la conduite de la dame Luya son amie, le maire ordonna que ladite Jaussouin fut menée dans la prison pour y rester vingt -quatre heures, ce qui fut exécuté par le Sr Beaulieu ,gendarme et Bérard garde-champêtre pour cela commis.
signé : Pavin

Dudit jour et en que dessus à sept heures du soir par-devant nous, maire de la ville de Joyeuse s'est présentée Madlle Héléne Chalamon, épouse du Sr Scipion Combaluzier, laquelle nous a dit que ce soir, elle pria une troupe d'enfants battant du tambour ,de vouloir bien s'éloigner un peu afin de ne pas interrompre le sommeil de son petit nourrisson, que pour les décider plus vite , elle fit semblant de les poursuivre , que parmi ce nombre d'enfants, il y avait un petit-neveu de Marie Jaussouin, qu'à peine ces enfants se furent retirés , Marie Jaussouin vint en colére proférer publiquement au-devant de la maison de la plaignante et contre elle personnellement des propos les plus infâmes, les plus obscènes, en ajoutant en bada mais souviens-toi que tu le payeras, et si ne puis me venger d'une manière, je me vengerai de l'autre. Ces faits réunis confirment la méchanceté des sentiments, la perversité de l'opinion bien connue de ladite Jaussouin.

procez verbal.

Du quatre aoust mille huit cent seize le maire de joyeuse ayant été informé par la compagnie d'élite de cette ville qu'en faisant la farandoule dans la rue de four en criant vive le roi, à bas marie louise, marie louise jaussouin habitante de lad.te ville, rue de four que la farandole rencontra près de sa maison, prit sans doute leur propos pour son compte, et en se tournant leur montra son derriere, que non contente de cette indecence, elle fit à ces militaires des grimaces en leur hawrlant après. pour s'assurer de la verité de ces faits, le maire appella marie duchamp fille d'augustin duchamp, qui confirma la sincerité de la plainte de ces militaires. d'après cette assurance et l'opinion plus qu'erronée et publiquement reconnue de lad.te jaussouin, qui semble avoir pris pour modele, la conduite de la dame luya son amie, le maire ordonna que lad.te jaussouin fut menée dans la prison pour y rester vingt quatre heures, ce qui fut executé par le s.r Beaulieu gendarme et berard garde champetre, pour cela commis.

Lavie maire

Dud.t jour et an que dessus à sept heures du soir pardevant nous maire de la ville de joyeuse s'est presenté ~~devant nous~~ Mad.lle helene chalamon epouse du s.r scipion combalusier, laquelle nous a dit que ~~hier~~ soir, elle pria une troupe d'enfans battant du tambour auprès de sa maison, de vouloir bien s'éloigner un peu, afin de ne pas interrompre le sommeil de son petit nourrisson, que pour les decider plus vite, elle fit semblant de les poursuivre, que parmi ce nombre d'enfan, il y avoit un petit neveu de marie jaussouin, qu'à peine ces enfans se furent retirés, marie jaussouin vint en colere proferer publiquement au devant de la maison de la plaignante, et contr'elle personnellement des propos les plus infames, les plus grossiers et les plus obscenes, en ajoutant as bada mais souviens toi que tu la payeras, et si je ne puis me vanger d'une maniere, je me vengerai de l'autre. ces ~~faits~~ excez réunis confirment la mechancheté des sentimens, la perversité de l'opinion bien connue de lad.te jaussouin.